

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par Acosens.

Le contrat de vente ci-après dénommé le « Contrat », conclu entre d'une part Acosens dénommé le « Vendeur » et d'autre part le « Client » ou « Stagiaire », est constitué :

- Des présentes conditions générales ci-après les « Conditions Générales de Vente »,
- Des conditions particulières auxquelles les Conditions Générales sont attachées ci-après les « Conditions Particulières de Vente »,

Ces documents constituent, avec leurs annexes le cas échéant, l'accord complet entre les parties. Ils remplacent tous accords, promesses, arrangements et négociations, verbaux ou écrits, intervenus entre les parties et relatifs à l'objet du Contrat.

En cas de contradiction entre une disposition des Conditions Particulières de Vente et une disposition des Conditions Générales de Vente, la disposition des Conditions Particulières de Vente primera.

Article 1 – Réservation

Vous pouvez réserver vos places à l'avance en nous contactant au 0613505768 ou par mail v.pierrat@acosens.com et en nous indiquant vos coordonnées, la formation, la référence, la date et le nombre de places à réserver. Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

La formation tant en présentiel qu'en distanciel se déroulant chez le client ou avec ses équipements, il appartient à ce dernier de vérifier le bon fonctionnement de l'environnement technique des outils utilisés dans le cadre de la formation. Dans cette hypothèse, Acosens ne sera pas responsable d'un quelconque dysfonctionnement.

Nous insistons sur la nécessité du respect des compétences et/ou expériences requises qui permettent de profiter pleinement des formations dispensées.

Article 2 – Inscription

L'inscription doit se faire sous forme d'un bon de commande à adresser par email à v.pierrat@acosens.com.

Le bon de commande doit comporter les mentions suivantes :

Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente,

Adresse e-mail ou adresse postale complète de convocation du Client et/ou Stagiaire si elle est différente de l'adresse principale,

Nom et prénom du ou des stagiaires,

Intitulé de la formation

Dates du stage

Lieu du stage

Montant de la commande

En cas de financement par un OPCO, la notification de son nom, numéro d'adhérent et numéro de dossier.

L'accord de l'OPCO devra nous être transmis avant le premier jour de la formation, à défaut le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Article 3 – Convocation

Dès réception du bon de commande, l'inscription est enregistrée. Une convocation est adressée systématiquement aux Clients et/ou Stagiaires inscrits.

La convocation est envoyée par e-mail au Client et/ou Stagiaire. À défaut d'e-mail valide, elle est transmise à la personne en contact avec nous.

Article 4 – Annulation – Rétractation

Toute annulation ou report d'inscription de la part du Client doit être signalée et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de quatorze jours calendaires avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 14 et 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50% du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du cours.

Par exception à ce qui précède, en cas d'application des articles L.221-18 à 28 du Code de la Consommation, le Client, dès lors qu'il est juridiquement « consommateur », dispose dans ce cadre d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la société par écrit. Le droit de rétractation ne peut pas s'appliquer pour les cas visés à l'article L.221-28 du Code de commerce. Par ailleurs, le Client renonce expressément à son droit de rétractation par la signature du Contrat et/ou d'un bon de commande concernant une formation dont l'exécution commence avant la fin du délai de rétractation.

Article 5 – Supports de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux Articles 40 et 41 de la Loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'Article 41 de la même Loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les Articles 425 et 429 du Code Pénal.

Article 6 – Responsabilité, modalité d'accueil et d'accompagnement

Acosens s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité d'Acosens ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de Acosens. Acosens n'est pas responsable des objets et effets personnels des clients et/ou stagiaires ni des dommages causés au matériel des clients et/ou stagiaires.

La société Acosens ne pourra en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de Acosens, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

Toutes les formations d'Acosens sont réalisées au sein des locaux mis à disposition par le client. En amont, le client transmet à Acosens le règlement intérieur de l'établissement et le livret d'accueil et atteste que les stagiaires en auront pris connaissance. Un rdv téléphonique avec la formatrice visera à vérifier que les locaux sont bien accessibles et qu'ils permettront le bon déroulé de la formation compte tenu des besoins spécifiques des stagiaires et des modalités/méthodes pédagogiques prévues.

En amont de la formation les stagiaires reçoivent les informations pour accéder à la salle avec les coordonnées téléphoniques et mail de la formatrice afin de pouvoir facilement la contacter en cas de besoin avant et au cours de la formation.

Le jour de la formation, les stagiaires sont accueillis par la formatrice directement dans la salle de formation. Elle les accompagne durant les deux jours de formation. Ils peuvent la contacter sur son téléphone portable en cas de besoin.

Article 7 – Convention de formation

Acosens est déclaré organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation.

Pour faciliter vos démarches administratives, Acosens vous fournit des Devis Convention et Facture Convention. A votre demande, nous pouvons aussi vous adresser une convention de formation.

Article 8 – Facturation

Nos prix sont établis hors taxes. Tout changement de TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. En cas de règlement partiel ou de non règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

Article 9 – Conditions de paiement

Nos prestations sont réglables à réception de la facture et sans escompte.

Article 10 – Délais de paiement

En cas de dépassement du délai légal, des pénalités de retard seront facturées au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Article 11 – Protection des données à caractère personnel – Informatique et Libertés

Les informations personnelles collectées par Acosens sont enregistrées dans le fichier Client et/ou Stagiaire et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client et/ou Stagiaire et le traitement des contrats de formation.

Les informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder trois années, sauf si le Client et/ou Stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité à la gérante. Les informations recueillies ne seront pas communiquées à des tiers.

Acosens s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client et/ou Stagiaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le Client et/ou Stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en s'adressant à Acosens v.pierrat@acosens.com

Article 12 – Attribution de compétences

Les contrats émis par Acosens sont soumis au droit français.

Tous litiges survenant entre Acosens et le client, et qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nancy quel que soit le siège ou la résidence du client.